LEGENDE :

- Cours d'eau ou bief.
- Voirie principale.
- Voie ferrée.
- centre urbain.
- Zone urbanisée hors centre urbain.
- Habitat ou bâti isolé.
- Zone d'activité économique.
- Zone d'urbanisation future.
- Zone de loisirs.
- Champ d'expension des crues à préserver.
- Limite de la zone inondable.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer BP 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Service Prospective Urbanisme Risques

Plan de prévention des risques

Veyle aval

Inondations de la Veyle et de ses affluents

Commune de Mézériat

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le 22 JUIL. 2011
signé : Philippe GALLI

Carte des enjeux
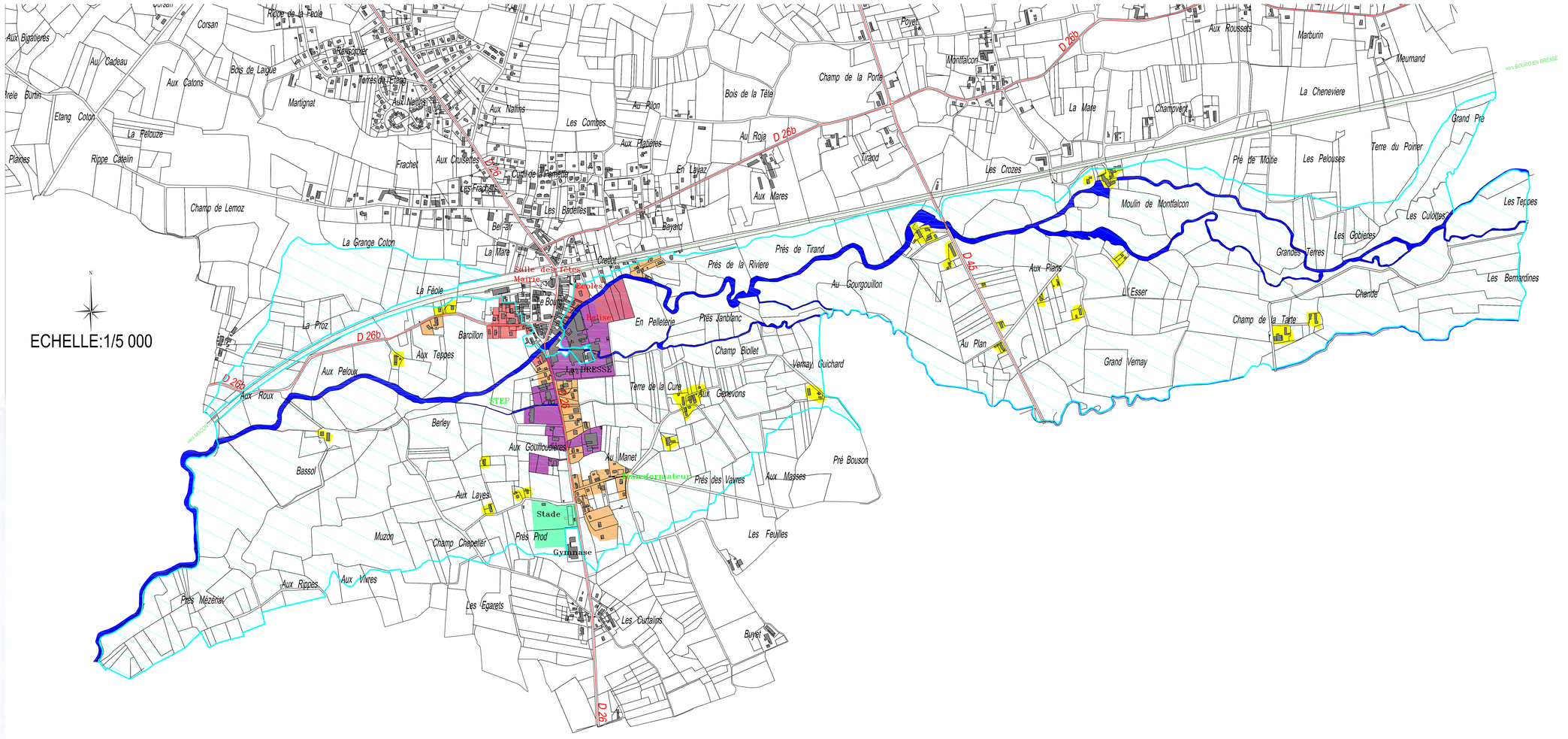
Prescrit le : 28 octobre 2009
Mis à l'enquête publique du : 11 avril au 13 mai 2011
Approuvé le : 22 JUIL. 2011